



Le "Bulletin" automne / hiver  
2009

## Mot du Maire

Chères citoyennes et chers citoyens,

Un autre hiver arrive à Barkmere et bientôt notre Lac sera gelé et le village enneigé. Si la nature se repose durant cette saison, les activités municipales, quant à elles, continuent. Comme vous pourrez lire dans les pages qui suivent, les activités ne manquent pas et notre enthousiasme est au rendez-vous.



Je tiens d'abord à remercier Charles Huot et son équipe de conseillers pour tout le travail qu'ils ont effectué durant leurs mandats successifs. Ils ont dû faire face à des situations difficiles et prendre des décisions importantes pour notre avenir. Ils ont également fait beaucoup avancer Barkmere en tant que Ville, avec l'ajout d'employés, et en dotant la Ville d'un site Internet, d'ordinateurs, d'un centre communautaire, de règlements modernes, etc.

D'abord, il nous faudra adopter le budget d'opérations de la Ville pour l'année 2010 lors de la session du Conseil du 12 décembre. C'est un moment fort important, car le budget détermine également les taux de taxation. L'exercice n'est pas facile, car une bonne partie des dépenses de notre Ville est hors de notre contrôle, et imposées par les paliers supérieurs comme la MRC et le gouvernement provincial. Et tous ces coûts « externes », qui représentent 40% de notre budget, sont basés sur les valeurs des propriétés qui ne cessent d'augmenter autour des lacs. Pour Barkmere, la valeur totale des propriétés augmente de 33% pour 2010, par rapport à 2009! À cela, il faut ajouter l'incertitude à laquelle nous sommes confrontés dans le dossier des nouveaux règlements municipaux (référendum, frais légaux,

consultants, etc.). Nous travaillons très fort pour maintenir un budget de dépenses égal à celui de l'an dernier.

Malheureusement, la taxe spéciale de 2009 pour le plan d'urbanisme n'a pas été suffisante pour couvrir les coûts du projet. La Ville se retrouve avec un important déficit d'opération en 2009, dû bien sûr à ces dépassements de coûts, mais surtout aux dépenses imprévues reliées à l'aventure de la Commission Municipale, à certaines démarches qui ont été faites auprès du Ministère des Ressources Naturelles et de la

Faune, ainsi qu'à une poursuite légale déposée contre la Ville. Afin de combler le manque très significatif de liquidités qui en résulte, nous n'aurons d'autre choix que de reconduire la taxe spéciale en 2010.

Outre ce point important, je vous invite également à prendre connaissance des développements dans les dossiers de l'adoption des nouveaux règlements municipaux, du remplacement des quais au débarcadère, du résultat des tests de la qualité de l'eau et des installations septiques, de la situation avec le barrage, etc. Il y a également des postes à combler au sein du Comité Consultatif en Urbanisme, qui aura maintenant un rôle accru dans le cadre de la nouvelle réglementation. La saison hivernale est toujours le moment privilégié pour préparer nos projets, tant pour la municipalité que pour les résidents. Et c'est sans doute le meilleur moment pour faire les demandes de permis et certificats d'autorisation pour des travaux.

Ce premier bulletin de la nouvelle administration nous permet de faire connaissance un peu plus, et de vous faire part de nos intentions pour continuer à améliorer la communication entre la Ville et ses citoyens et citoyennes. Il s'agit d'un enjeu majeur pour votre nouveau Conseil municipal.

Au nom de toute l'équipe de Barkmere, je vous transmets nos meilleurs vœux pour la saison des fêtes, et pour la nouvelle année 2010. Passez un excellent hiver! Pour ma part, j'ai déjà bien hâte au printemps, pour revenir passer plus de temps dans notre belle municipalité!

### Les Articles

Le budget 2010	2
Notre petite communauté	3
Les infrastructures de la ville	3
Test de qualité de l'eau	4-5
Chroniques sur l'urbanisme	6
Permis et certificats	7

## Réunions du conseil municipal

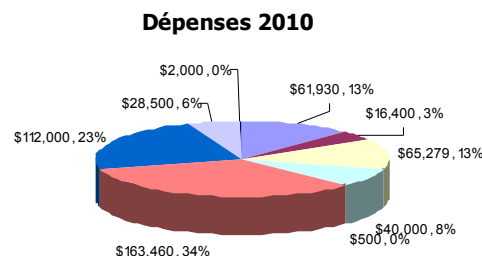
Les réunions du Conseil Municipal de Barkmere se tiendront le 2e samedi du mois, soit les:

<b>Samedi, 12 décembre 2009 à 10h00 :</b>	<b>Assemblée publique et Goûter de Noël</b>
<b>Samedi, 9 janvier 2010 à 10h00 :</b>	<b>Assemblée publique</b>
<b>Samedi, 13 février 2010 à 10h00 :</b>	<b>Assemblée publique</b>
<b>Samedi, 13 mars 2010 à 10h00 :</b>	<b>Assemblée publique</b>
<b>Samedi, 10 avril 2010 à 10h00 :</b>	<b>Assemblée publique</b>
<b>Samedi, 8 mai 2010 à 10h00 :</b>	<b>Assemblée publique</b>

## LE BUDGET 2010—Marc Fredette



Le tableau ci dessous présente les chiffres budgétaires et les résultats actuels anticipés pour l'année fiscale 2009, ainsi que les chiffres budgétaires pour 2010. En 2009, la ville a bénéficiée, à ce jour, d'une bourse non renouvelable reliée à nos travaux d'infrastructure d'un montant d'environ \$172,000. Pour l'année 2010 nous ne prévoyons aucune perception relié à cet item. Pour l'année 2009 nous prévoyons un déficit d'environ \$40,000 en partie causé par une demande de certains citoyens concernant la conformité à l'égard du Règlement sur le plan d'urbanisme à la commission municipale du Québec, services professionnelles reliés au plan d'urbanisme plus élevés que prévus et dépenses de sécurité. Pour 2010, nous avons budgété des dépenses reliées à l'applications des nouveaux règlements et une augmentation concernant des dépenses reliés à l'administration de la MRC, à l'entente de services d'incendies avec Montcalm et Huberdeau et à la Sûreté du Québec qui sont chargés à la ville basée sur une formule.



- Administration Générale
- M.R.C.
- Sécurité Publique
- Édifices publics
- Parcs & aménag.récréatifs
- Hygiène publique
- Salaires
- Travaux publics
- Comptes spéciaux

au fil des ans. Il faut comprendre que toutes les dépenses de la Ville sont des déboursés, et en conséquence, un déficit d'opération représente un manque de fonds du même montant, un « trou » dans son compte en banque, pour être plus clair.

La Loi sur les Cités et Villes force les municipalités à adopter des budgets équilibrés, sans surplus, ni pertes. Or, l'année 2010 commencera déjà avec un manque à gagner important. La très grande majorité des revenus de la Ville provient des taxes foncières, qui sont payées en deux versements, en février et en juin. Au moment d'écrire ces lignes, nous avons encore environ \$30,000 de taxes impayées pour 2009. Ce qui ajoute encore au problème de liquidités, puisque ces revenus de taxes sont comptabilisés, mais sans que l'argent soit entré, alors que les dépenses de la Ville, elles, doivent être payées.

Avec les délais encourus dans le projet de révision du plan d'urbanisme et des nouveaux règlements qui en découlent, ce projet continuera en 2010, alors qu'il aurait dû se terminer en 2009 selon l'échéancier présenté par le Conseil précédent. Ces dépenses viennent donc s'ajouter au budget de 2010.

C'est pourquoi votre Conseil municipal présentera une résolution pour reconduire la taxe spéciale en 2010 afin de combler le manque de liquidités résultant de l'opération, et également pour couvrir les coûts reliés à la finalisation du projet d'urbanisme.

Nous espérons que nous n'aurons pas à faire face à de nouvelles dépenses imprévues, et que la bonne communication que nous voulons maintenir avec tous les citoyens nous permettra d'éviter les disputes légales et administratives auprès des Ministères et autres organismes.

### Revenu

	<u>2009E</u>	<u>2010E Budget</u>
Taxes	\$430,917	\$443,069
Autre revenus	\$224,207	\$47,000
<b>Total</b>	<b>\$655,124</b>	<b>\$490,069</b>

Note: Inclues taxe spéciale de \$72,000.

### Dépenses

	<u>2009E</u>	<u>2010E Budget</u>
Administration Générale	\$95,404	\$61,930
Édifices publics	\$12,191	\$16,400
Salaires	\$63,833	\$65,279
M.R.C.	\$33,666	\$40,000
Parcs & aménag.récréatifs	\$539	\$500
Travaux publics	\$188,521	\$163,460
Sécurité Publique	\$92,527	\$112,000
Hygiène publique	\$24,796	\$28,500
Comptes spéciaux	\$183,097	\$2,000
<b>Total</b>	<b>\$694,574</b>	<b>\$490,069</b>
<b>Surplus/Déficit</b>	<b>(\$39,450)</b>	<b>Nul</b>

### Pourquoi une nouvelle taxe spéciale?

À la fin de l'année 2009, la Ville de Barkmere sera confrontée à un important déficit d'opération. L'année 2008 s'était également terminée avec une perte qui avait fait fondre presque entièrement la maigre réserve de fonds que la Ville avait réussi à accumuler

## **NOTRE PETITE COMMUNAUTÉ—Jean Dubois**



Tous les citoyens et toutes les citoyennes de Barkmere sont conscients de la taille de leur communauté et de la proximité de leurs voisins. Par proximité j'entends la proximité sociale et l'importance des bonnes relations dans une communauté aussi petite que la nôtre. Afin de mettre en perspective le poids de la voix d'un citoyen à Barkmere, comparons le nombre de maisons<sup>①</sup> à Montréal (831,555) ou au Mont-Tremblant (3,885) avec le nôtre (environ 200). Ceci veut dire que chaque voix de Barkmere équivaut à 4,158 voix à Montréal et 19 voix au Mont-Tremblant. Ces proportions donnent donc à chaque citoyen une importance accrue qui doit être respectée par tous. Dans le cadre de notre mandat, notre équipe s'engage à écouter l'opinion de tous et à en tenir compte au moment de la prise de décision au conseil municipal. Ceci ne signifie pas, par contre, que l'opinion ou le désir d'un citoyen peut être la source unique d'une décision. Gardons en perspective la nature de notre ville et respectons les opinions de tous.

*①:Source de Statistiques Canada (Recensement 2006) pour Montréal et Mont-Tremblant et estimé pour Barkmere*

## **LES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE—Laurent Barbé**

### **1- Les Quais :**

Pour ceux qui seraient passés au lac à la mi-octobre, quelle surprise! Les quais du débarcadère ont été enlevés pour être remplacés par deux nouveaux, du même type (matériaux et concept) de ceux que la ville a installés il y a environ deux ans. L'installation provisoire des nouveaux quais devrait être terminée au cours du mois de novembre et l'installation définitive au début de la saison 2010. Nous aurons alors deux quais principaux :un en épis du type de ceux installés récemment et l'autre, soit une avancée du type de ceux que nous connaissions auparavant mais plus large( 8 pieds). Ces quais nécessitant un minimum d'entretien permettront de réduire les dépenses de la ville tout en offrant plus d'espace de stationnement dans un agencement plus fonctionnel.



Lors du démantèlement des quais, il a été constaté que l'abri lui aussi avait souffert et donc des rénovations sont programmées avant la fin de l'année.

Les anciens quais municipaux accessibles par le chemin des Jésuites ont, eux aussi, été enlevés. Une nouvelle série de quais, similaires à ceux récemment ajoutés, sera mise en place là aussi avant la fin de l'année.

il est important de se rappeler que ces investissements sont financés entièrement à partir des 215,000 dollars octroyés à la ville dans le cadre du programme d'infrastructures du gouvernement du Québec.

### **2- Sécurité-Surveillance:**

Quatre caméras ont été installées afin de surveiller la zone du débarcadère et prévenir les vols constatés depuis quelque temps. Dans un proche avenir, nous serons tous à même, du moins pour ceux qui ont un accès internet, de constater à travers ces caméras si oui ou non nous avons laissé le gâteau d'anniversaire de notre douce moitié sur le toit de la voiture !

Une borne sèche (borne d'incendie) devrait être installée en 2010 près du landing. Ceci permettra aux camions de pompiers de réapprovisionner leur citerne une fois vidée si besoin était.

### **3- Barrage:**

Les résultats de l'étude sur la condition de notre barrage pour laquelle la société Genivar a été mandatée sont attendus au courant de l'année prochaine. Le centre Hydrique du Québec (CEHQ) est en relation étroite avec Genivar et la municipalité afin de déterminer les types d'actions qu'il sera nécessaire de prendre une fois le rapport rendu. Cependant, à la lecture de l'étude géotechnique préparée par inspec-sol et remise au trois parties concernées, il



apparaît déjà que le béton récupéré des culées est de mauvaise qualité et que de nombreuses fissures transversales ont été notées. A la remise du rapport Genivar, nous pourrions évaluer le type de mesures à prendre et l'ampleur de leur impact financier — un dossier très important pour lequel et sur lequel vous serez tenus informés régulièrement.

#### **4- Projet d'installation de toilettes dans le centre communautaire:**

Les résultats de l'étude identifiant les coûts à considérer ont amené à l'abandon (au moins temporaire) du projet.

### **RÉSULTATS DES TESTS DE QUALITÉ DE L'EAU - 2009 (JAKE CHADWICK)**



Vous aurez sans doute constaté dans les bulletins précédents que la ville surveille de près, et ce depuis plusieurs années, la qualité de l'eau du Lac des Écorces. Cet été, la Ville de Barkmere a entrepris de faire trois séries d'analyse d'eau. En premier lieu, une série d'analyses réalisées en 2005 et 2007 ont été répétées afin que les résultats puissent être comparés. Ensuite, les tests effectués en 2008 sur les six affluents qui nourrissent le Lac des Écorces ont également été répétés pour fins de comparaison. Finalement, des analyses ont été effectuées sur le long Ruisseau (Crique Noire), le ruisseau parallèle au Chemin de la Montagne et qui rejoint le ruisseau exécutoire du Lac des Écorces avant le Chemin Florestine. Différentes analyses ont été effectuées à 16 endroits distincts sur le lac. Vous retrouverez l'emplacement des sites d'analyse sur le site Web de la ville à [www.barkmere.org](http://www.barkmere.org).

#### **Résultats des tests:**

Trois niveaux trophiques sont utilisés pour mesurer l'âge de l'eau d'un lac. Les jeunes lacs se retrouvent au stade oligotrophe, ensuite il y a le stade mésotrophe et finalement les vieux lacs se retrouvent au stade eutrophe. Les résultats des analyses de 2009 démontrent que la qualité de l'eau et du niveau trophique du Lac des Écorces sont toujours acceptables. D'ailleurs les niveaux de chlorophylle A, de phosphore total et les mesures de transparence permettent aux biologistes de conclure que le lac est au stade trophique oligotrophe. D'autres mesures telles que le pH, la température et l'oxygène dissout démontrent que notre lac a un écosystème en santé. Bien que les résultats soient convenables, un suivi rigoureux sur la qualité de l'eau se poursuivra puisque, à long terme, celle-ci est essentielle à la préservation de notre lac.

#### **Ruisseaux tributaires du Lac des Écorces**

Les résultats obtenus en 2009 sont semblables à ceux de 2008. Seuls deux tributaires montrent une concentration de phosphore total égale ou supérieure au critère de 0,02 mg / L établi par le Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP). Ces deux courants sont les mêmes qu'en 2008, malgré une baisse de concentration de phosphore total observée.

#### **Paramètres des tributaires du lac des Écorces, août 2009 et août 2008**

Plan d'eau	Température (°C)		pH		Conductivité (µS)		Phosphore total (mg/L)		
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2007
Baie Miller	19,0	22,8	6,5	6,5	15	24	0,012	0,009	-
Baie Vert	16,6	19,5	6,8	6,4	26	23	0,027	0,031	-
Tributaire du lac	21,0	20,2	7,2	6,8	27	28	< 0,012	0,013	0,014
Fin de Ch Duncan Est	17,1	18,1	7,2	6,7	23	27	0,020	0,026	-
Ouest de l'île Wolfe	15,2	16,7	7,0	6,7	26	27	< 0,012	0,012	-
Baie Reeves	22,3	22,8	6,9	6,4	17	26	< 0,012	0,009	-

**Ruisseau Long (Crique Noire) (qui longe le Chemin de la Montagne).**

Suite à certaines inquiétudes de citoyens vivant près du pont dans le village sur la santé de la rivière qui longe le Chemin de la Montagne, au nord de Barkmere, la ville a décidé de faire quelques tests pour établir l'état de santé de base de ce cours d'eau qui rejoint le ruisseau exutoire du Lac des Écorces. Ces tests ont été faits à cinq (5) sites en amont de la décharge du lac. Ceux-ci sont indiqués sur la carte du site de la ville de Barkmere.

Ces cinq échantillons indiquent un gradient décroissant de concentration de coliformes fécaux de l'amont vers l'aval. Ces résultats pourraient être causés par une source de pollution provenant des terres agricoles dans le bassin versant de cette rivière. Toutefois, les concentrations de phosphore total mesurées sont toutes inférieures aux critères établis pour la protection de la vie aquatique par le MDDEP (2008) à 0,02 mg / L. Les résultats des analyses seront mis à la disposition de la ville d'Arundel.

**Systèmes Septiques 2009**

La ville de Barkmere encourage ses citoyens à faire l'entretien régulier de leur système septique afin de protéger notre environnement et notamment la qualité de l'eau du Lac des Écorces et du ruisseau du village.

Tout citoyen devrait connaître l'âge et l'état de son système septique. D'ailleurs, il a la responsabilité de s'assurer que son système soit conforme au règlement provincial sur les fosses septiques saisonnières (Q.2, r8). La ville entend continuer à contrôler les fosses septiques et à faire respecter la loi vigoureusement.

Cet été la ville a embauché un nouveau service d'inspection de systèmes septiques qui a fait l'inspection de six (6) installations. Les propriétaires des installations inspectées ont été avisés avant l'inspection et devraient recevoir les résultats d'ici la fin de l'année.

Ces inspections se poursuivront chaque année. Les installations faisant l'objet d'inspection sont sélectionnées à partir d'une liste des systèmes âgés et des systèmes où l'année d'installation est inconnue. Nous travaillons à améliorer notre base de données sur les systèmes septiques.

Pour consulter l'information dont dispose la ville sur votre fosse septique, communiquez avec le directeur général au 819-687-3373.



**Nous aimerions vous inviter à la  
célébration annuelle des fêtes à  
Barkmere,**

**Samedi, le 12 décembre aux environs de  
midi (après la réunion du conseil)**

**URBANISME - France Boucher**
**LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME:  
OÙ EN SOMMES-NOUS?**
**BREF RAPPEL DES ÉVÉNEMENTS:**

Le 13 juin dernier, le Conseil municipal a adopté un nouveau plan d'urbanisme, de nouveaux règlements de zonage, de lotissement de construction, sur les permis et certificats et un règlement relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Selon la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la MRC des Laurentides doit vérifier la conformité des nouveaux règlements au plan d'urbanisme et la Commission municipale, si un certain nombre de citoyens le requièrent, doit faire de même. Le 30 octobre dernier, les deux instances ont approuvé tous les règlements concernés.

**QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES???**

Toujours selon la LAU, certaines parties de certains règlements (uniquement certains éléments du Règlement de zonage et certains éléments du Règlement de lotissement) peuvent faire l'objet d'une approbation référendaire par les personnes '*habiles à voter*'. Ces personnes '*habiles à voter*' sont celles qui sont inscrites sur la liste électorale tel que le prescrit la Loi sur les élections et les référendums et le nombre de personnes requis est calculé en vertu de cette même loi .

Vous recevrez bientôt toutes les informations souhaitées quant à la suite des événements et toutes ces modalités techniques entourant la réglementation d'urbanisme vous seront communiquées sous peu dans un langage clair et accessible par la firme d'urbanisme engagée pour ce faire.

-----  
**\*\*\*Pour en savoir plus, consultez tous les règlements dont il est question dans cette chronique, à la page web de Barkmere: <http://www.barkmere.org/> ou à l'Hôtel-de-Ville de Barkmere.\*\*\***

**Le COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**reprend du service et a besoin de vous!**

Le CCU est un comité mis sur pied par le Conseil municipal.

Son mandat consiste à :

- soumettre au Conseil municipal des recommandations sur tout projet soumis au règlement sur les PIIA. (c'est obligatoire selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme-LAU.)
- soumettre au Conseil municipal, à la demande de celui-ci, des recommandations :
  - sur tous projets de règlements d'urbanisme;
  - sur tous projets de modifications aux règlements d'urbanisme ;
  - sur le plan d'urbanisme;
  - sur des modifications au plan d'urbanisme;
  - sur toute question en matière d'urbanisme.

Le Comité est composé de 9 membres dont le mandat est d'une durée de 2 ans:

- le maire, Luc Trépanier;
- 2 membres du Conseil municipal, Stephen Lloyd et France Boucher;
- et 6 résidents de Barkmere.**

**Si jamais ce poste vous intéresse, déposez votre candidature auprès du Conseil municipal!!!**

-----  
**\*\*\*Pour en savoir plus, consultez le règlement 205 dont il est question dans cette chronique, à la page web de Barkmere: <http://www.barkmere.org/> ou à l'Hôtel-de-Ville de Barkmere.\*\*\***

**PERMIS ET CERTIFICATS EN VERTU DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION — Stephen Lloyd**

Le conseil municipal précédent a déversé beaucoup d'énergie pendant les 12 derniers mois sur l'étude et la discussion de l'ensemble des nouveaux règlements mis en place le 13 juin 2009. Les membres de ce conseil se sont penchés sur les règlements relatifs au zonage, aux mesures de conservation et des dispositions d'atténuation associées à de nouvelles routes.

Un fait perdu dans l'effort de réfection, est que la ville a remplacé les anciens règlements par une version beaucoup plus compréhensive, cohérente et facile à suivre. Le nouveau règlement numéro 204 a été, à l'instar des nouveaux règlements 201 (zonage), 202 (lotissement), 203 (construction) et 206 (PIA), prononcé "conforme" par la Commission municipale du Québec lors de son jugement du 26 octobre, 2009 dernier.

La majorité des contacts entre les citoyens de Barkmere et la ville sera régie par le présent nouveau règlement 204. Nous vous encourageons à en faire l'examen. Dans peu de temps, le nouveau règlement 204 vous sera familier et viable pour nous tous.

Pour quelles raisons aurais-je besoin d'un certificat d'autorisation ou d'un permis? En général, pour les mêmes raisons qu'autrefois. Les règlements sont tout simplement plus clairs et faciles à suivre.

Si vous faites un travail sur votre chalet ou résidence, vous devez prévoir obtenir un permis de construction. Par contre, vous n'aurez pas à vous procurer un permis pour des travaux de rénovations mineures ou des travaux d'entretien d'une valeur inférieure à \$2500 pour les **modalités** suivantes : le travail n'est pas structurel, n'est pas réalisé dans la zone du littoral, n'implique pas un changement de matériaux de construction en vigueur et n'implique pas une chambre à coucher additionnelle.

Un permis de construction est **nécessaire** pour un nouveau bâtiment principal ou accessoire, pour une structure (y compris les quais), des rénovations ou des agrandissements de celle-ci. De plus, vous aurez à vous procurer un permis de construction pour installer, agrandir ou rénover une installation septique.

Le règlement 204 indique clairement les projets pour lesquels un certificat d'autorisation est exigé. Ces projets incluent la relocalisation ou la démolition d'un bâtiment, l'installation ou l'agrandissement d'une clôture, d'une bordure ou d'un mur de soutènement, le développement ou l'agrandissement d'une allée véhiculaire, d'un accès véhiculaire ou d'une case de stationnement, la réalisation de tous travaux dans la zone du littoral ou un accès temporaire au lac, et l'excavation et des opérations de remblai. **Un certificat d'autorisation est, comme dans le passé, requis pour l'abattage d'arbres.**

Le but de ces exigences relatives aux permis n'est pas de créer un cauchemar administratif. Ces règlements ont pour objectif d'aider la ville à protéger l'environnement du lac et de préserver de bonnes relations entre voisins. Notre directeur général, Mike Trudel, et l'inspectrice en bâtiment, Caroline Aubertin, se feront un plaisir de vous expliquer les démarches requises pour l'obtention de permis ou de certificat d'autorisation et de vous assurer que vos projets respectent les règlements. Bien entendu, ce processus sera d'autant plus facile si vous présentiez votre demande de permis ou certificat bien avant les travaux prévus.

Nous aimerions recevoir vos commentaires sur ces nouvelles dispositions.

## **AVIS IMPORTANT**

### **Prochaine étape vers l'entrée en vigueur des nouveaux règlements**

Le 26 octobre dernier, la Commission Municipale du Québec (CMQ) a statué que les nouveaux règlements de zonage (201), de lotissement (202), de construction (203), de permis et certificats (204) et du PIIA (206), étaient conformes au Plan d'Urbanisme de la Ville (règlement 200). La MRC des Laurentides a également émis un avis de conformité au Schéma d'Aménagement de la MRC. Selon la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, deux de ces règlements, zonage et lotissement, et seulement ceux-ci, peuvent être sujets à l'approbation de la population. Ainsi, nous avons 45 jours après la décision de la CMQ, pour ouvrir un registre permettant aux citoyens opposés à ces règlements de demander la tenue d'un scrutin référendaire. Samedi le 5 décembre, nous ouvrirons ce registre à l'Hôtel de Ville. Un avis public à ce sujet est publié dans l'hebdomadaire « L'Information du Nord », telle que la Loi le prescrit. Sachant que ce journal distribué à Barkmere est toutefois difficilement accessible pour les résidents saisonniers, nous avons crû bon de publier également l'avis sur le site Internet de la Ville. Le texte de cet avis est dicté par la Loi, et est plutôt difficile à comprendre. Le point important est que vous n'avez pas à vous déplacer pour signer le registre, à moins que vous soyez en complet désaccord avec les règlements de zonage et de lotissement adoptés, et que vous désiriez la tenue d'un référendum sur la question.

L'opinion de votre Conseil Municipal est à l'effet que les règlements sont satisfaisants et sont conformes aux désirs des résidents de Barkmere, tels qu'exprimés dans le Plan d'Urbanisme. Lors de la campagne électorale, nous nous sommes engagés à écouter et à faire suite aux préoccupations de la population au sujet des règlements. Nous croyons fermement à cet engagement. Si les règlements 201 et 202 étaient rejetés, nous n'aurions d'autre choix que de recommencer à zéro tout le processus, avec les coûts importants que cela pourrait représenter dans le contexte financier actuel de la Ville. Nous croyons que nous pouvons discuter ouvertement de ces règlements dans le futur, sans pour autant imposer un nouveau fardeau fiscal à la population.

Luc Trépanier.

## La nouvelle équipe du conseil de la ville de Barkmere

Afin d'assurer une bonne continuité, nous avons attribué les différentes responsabilités à deux conseillers au lieu d'un seul. Ainsi, un conseiller sera le responsable principal d'un dossier, et il/elle sera secondé(e) par un autre. Voici un tableau explicatif du partage des responsabilités :

Poste	Responsabilités	Conseiller Principal
Mairie	Conseil Municipal Conseil de la MRC Relations avec les Ministères Administration	Luc Trépanier <a href="mailto:Luc.Trepanier@barkmere.org">Luc.Trepanier@barkmere.org</a>
Affaires légales	Contrats Définitions des règlements Résolutions Relations juridiques	Stephen Lloyd <a href="mailto:Stephen.Lloyd@barkmere.org">Stephen.Lloyd@barkmere.org</a>
Communications et Relations avec les Citoyens	Bulletin Site Internet Événements Informatique	Jean Dubois <a href="mailto:Jean.Dubois@barkmere.org">Jean.Dubois@barkmere.org</a>
Environnement	Comité Consultatif en Environnement Qualité de l'eau / Installations septiques Conservation et protection	Jake Chadwick <a href="mailto:Jake.Chadwick@barkmere.org">Jake.Chadwick@barkmere.org</a>
Finances	Budget Contrôle des dépenses Suivi comptable et financier	Marc Fredette <a href="mailto:Marc.Fredette@barkmere.org">Marc.Fredette@barkmere.org</a>
Infrastructures et Services	Bâtiments, structures permanentes et temporaires (quais, barrages, bouées, etc.) Sécurité publique	Laurent Barbé <a href="mailto:Laurent.Barbe@barkmere.org">Laurent.Barbe@barkmere.org</a>
Urbanisme	Comité Consultatif en Urbanisme Application des règlements Inspections	France Boucher <a href="mailto:France.Boucher@barkmere.org">France.Boucher@barkmere.org</a>

### INFORMATIONS SUR L'HÔTEL DE VILLE

#### HEURES D'OUVERTURE

SEPTEMBRE à MAI

mercredi, vendredi, samedi

8h00 à 15h00

Téléphone 819-687-3373

Télécopieur 819-681-3375



#### Personnel:

Directeur général	Mike Trudel	1-819-687-3373	( <a href="mailto:dg@barkmere.org">dg@barkmere.org</a> )
Inspectrice en bâtiments	Caroline Aubertin	1-819-681-3374	( <a href="mailto:inspecteur@barkmere.org">inspecteur@barkmere.org</a> )
Greffière	Johanne Courte	1-819-687-3373	( <a href="mailto:greffe@barkmere.org">greffe@barkmere.org</a> )
Trésorier	Robert Mearns	1-514-636-1613	( <a href="mailto:mearns.barkmere@sympatico.ca">mearns.barkmere@sympatico.ca</a> )
Chef des installations	Yvon Dion	1-819-421-3375	( <a href="mailto:iona.yvon@sympatico.ca">iona.yvon@sympatico.ca</a> )
Préposée au débarcadère	Iona Dion	1-819-687-3984	( <a href="mailto:iona.yvon@sympatico.ca">iona.yvon@sympatico.ca</a> )

*Premier répondant en cas d'urgence*